

ORES Assets

Assemblée générale du 18 juin 2020

Documentation relative au point

Affiliation de l'intercommunale IFIGA

Affiliation de l'intercommunale IFIGA

Contexte :

Dans le cadre de la reprise des réseaux des communes de Celles, Comines-Warneton, Ellezelles et Mont-de-l'Enclus et de l'opération de scission partielle par absorption de novembre 2018, ces 4 communes ainsi que Frasnes-lez-Anvaing ont été amenées à reprendre à leur charge le réseau d'éclairage public.

A cette fin, ces communes ont désigné IFIGA comme entité de financement des montants de reprise du réseau et ont manifesté leur souhait de lui céder une partie de leurs parts dans le capital d'ORES Assets – à hauteur de 102.000 parts pour une valeur de 2.535.000 €.

En corolaire, l'intercommunale IFIGA a adressé à ORES Assets une demande d'admission en qualité d'associé d'ORES Assets.

Le Conseil d'administration, conformément à l'article 16.10 de ses statuts, a délibéré comme suit :

«Le Conseil d'administration d'ORES Assets, réuni en sa séance du 22 janvier 2020, approuve à l'unanimité, l'entrée d'IFIGA en qualité de nouvel associé et décide de transférer 102.000 parts pour une valeur de 2.535.000 € d'ORES Assets à IFIGA. »

Proposition de décision :

Le Conseil d'administration invite l'Assemblée générale à prendre acte de l'admission d'IFIGA notamment dans le cadre de l'actualisation de l'annexe 1 des statuts – point 06 de l'Ordre du jour de l'Assemblée générale – mention en est faite également dans le cadre des propositions de modifications statutaires – point 07 de l'Ordre du jour de l'Assemblée générale.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

¹ La valeur des 102.000 parts se porte à 2.629.000 € au 1^{er} janvier 2020.